

COMPTEUR LINKY - CNIL: LE VIOL DE LA VIE PRIVÉE - SUITE !

Category: [Fourniture d'électricité](#)

Tag: [Actualités](#)



Nous publions depuis 2010 des articles sur ce compteur qui ne plait pas du tout.

Nous ouvrons cette nouvelle page car le contenu est devenu considérable (plus de 60 pages !). Vous aurez ainsi accès à une base documentaire ayant 13 ans.

<https://adcfrance.fr/fourniture-deelectricite/compteurs-linky-le-viol-de-la-vie-privee/>

Une autre page a été créée dans la ligne du communiqué de la CNIL :

<https://adcfrance.fr/fourniture-deelectricite/compteur-linky-la-protection-de-nos-donnees-personnelles/>

Nous publions la recommandation de la CNIL sur la collecte dans des conditions hautement discutables de nos données personnelles par ENEDIS et ENGIE. Cela confirme notre information sur le viol de la vie privée par cet appareil :

<https://www.cnil.fr/fr/edf-et-engie-mises-en-demeure-pour-non-respect-de-certaines-conditions-de-recueil-du-consentement>

Nous apprécions beaucoup le délai de trois mois fixé pour régulariser...

Nancy, le 20/02/2024

Ce compteur dit "communicant" finalement peut ne pas beaucoup communiquer !!!!

Des escrocs ont trouvé une astuce pour diminuer la consommation électrique de 75 % !

ENEDIS et la justice n'ont pas apprécié du tout !

DANGER pour les personnes qui se livreraient à cette arnaque !

Cela peut se traduire par de la prison ferme sans compter l'argent à donner.

Vous trouverez ci-dessous un article qui explique la situation rédigé par le site expertise-energie.fr

<https://www.expertise-energie.fr/fraude-sur-compteur-linky-des-escrocs-promettaient-une-baisse-de-75-des-factures-delectricite/>

La fin de l'article est inquiétant ! Nous la publions ci-dessous :

*"En effet, pour l'entreprise, les risques sont énormes, que ce soit au niveau de «la sécurité de ses équipes (incendie, électrocution)», mais aussi sur le plan financier. À noter que le cas présenté précédemment n'est pas le seul identifié. **Pour le procureur de la République de Besançon, la fraude aux compteurs Linky est un phénomène qui pourrait toucher des dizaines de milliers de compteurs au niveau national.**"*

NDLR : Le gras a été ajouté par nos soins

Nous déconseillons de jouer à cette manip. Mais elle montre que cet outil, finalement, peut poser de gros soucis...

D'ici, peu, on regrettera chez ENEDIS nos vieux bon compteurs qui ne permettaient pas cette chose...

Quand aux consommateurs qui ont résisté à ENEDIS, ne changez rien ! GARDEZ VOS COMPTEURS et ne faites pas installer cette chose.

Nancy, le 17/04/2023

Le gouvernement veut connaître le détail de la consommation de 1 millions de consommateurs grâce à LINKY !!!!

L'usage de ces datas était trop tentant !

Vous trouverez les explications avec le lien ci-dessous :

<https://www.msn.com/fr-fr/finance/other/consommation-d-%C3%A9nergie-pourquoi-l-%C3%A9tat-va-collecter-les-donn%C3%A9es-d-un-million-de-foyers/ar-AA19XOHL?ocid=msedgdhp&pc=U531&cvid=18e479d114144802ae6841fcc014d635&ei=153>

Nous vous déconseillons de donner votre accord !

Il paraît que les données seront anonymisées.

Certes mais avec celles-ci, on va pouvoir entrer dans la vie privée d'un nombre considérable de consommateurs et décider à notre place ce qui sera bon pour nous....

Ce sera pour notre bien !

Laissez nous tranquille !!!

Cette marotte de collecter les datas devient insupportable.

Nancy, le 06/10/2022

Le compteur en action !

Nous avons publié un article sur la coupure des cumulus grâce à cet appareil magique !

<https://adcfrance.fr/energie-eau-assainissement-dechets/coupure-des-cumulus-a-distance-merc-i-linky/>

Ce que nous annoncions depuis de nombreuses années est commencé. On rentre au domicile des consommateurs pour imposer un mode de vie !!! Il s'agit bien du viol de la vie privée par l'Etat avec comme exécutant ENEDIS.

On commence avec le cumulus et on finit avec quoi ?

- La coupure du chauffage ?
- La coupure des bornes électriques ?

Mais en tout état de cause, l'eau chaude entre 11h et 15h consomme plus que nos voitures et objets connectés !

Cette mesure, selon l'arrêté a été accepté par le Conseil supérieur de l'Energie le 8 septembre 2022. On peut donc supposer que le dossier a été préparé bien avant... La discrétion est de rigueur.

Nous continuerons bien sur à surveiller les évolutions mais il est à craindre que le pire soit devant nous...

Quand aux consommateurs qui n'ont pas le linky, NE CHANGEZ RIEN !!!

